

Motion 2693

Préservation du patrimoine musical enregistré : pour que l'Etat prenne des mesures concrètes avant de voir des enregistrements historiques disparaître

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- le fait que la date du 27 octobre a été choisie par l'UNESCO pour célébrer la journée mondiale du patrimoine audiovisuel ;
- le fait que, d'après l'UNESCO, il ne nous reste plus que 10 à 15 ans pour sauvegarder le patrimoine musical enregistré qui n'a pas déjà fait l'objet d'une numérisation ;
- le fait que ce travail de sauvegarde s'inscrit également dans la stratégie de transition numérique dans le canton de Genève ;
- le fait que Genève a déjà été le centre de grands travaux de préservation et de valorisation de patrimoine musical enregistré ;
- le fait que, contrairement aux œuvres cinématographiques, ce patrimoine est malheureusement le plus souvent ignoré, tant au plan suisse qu'au plan cantonal, car, sauf à de rares exceptions, il n'y a pas de politique proactive en la matière ;
- le fait que, même si certains projets ponctuels ont été soutenus – par exemple, la sauvegarde et la valorisation de certains concerts inédits de Sidney Bechet à Genève –, aucune subvention régulière n'est attribuée aux organismes qui réalisent ce travail sur le territoire genevois ;
- le fait que le canton de Genève héberge en tout cas un organisme compétent en la matière – avec un savoir-faire reconnu, résultat de plusieurs décennies d'expérience – dont le travail, salué en Suisse et ailleurs dans le monde¹, ne se limite pas à sauvegarder et valoriser ses

¹ Deux prix nationaux : Prix de la Meilleure Réédition ou du Meilleur Inédit de l'Académie du Jazz de Paris et Prix Memoriav – Commission suisse pour l'UNESCO pour la meilleure initiative suisse de sauvegarde ou de mise en valeur conduite dans le cadre de la Journée mondiale du Patrimoine Audiovisuel, ainsi que de nombreuses mentions dans les médias locaux ou internationaux (*Billboard*, *The New York Independent*, *Mojo*, *Télérama*, *Paris Match*, *L'Humanité*, France 2, France 3, la RTS, *L'Illustré*, *Le Courrier*, *Libération*, France Musique, la *Tribune de Genève*, *Le Temps*, *Le Devoir* [Québec], etc.).

propres archives, contrairement à la grande majorité des organismes similaires en Suisse ;

- le fait que, sans le travail proactif réalisé dans ce cadre, des enregistrements de grande valeur, réalisés à Genève et en Suisse, auraient été perdus à tout jamais ;
- le fait que, sans ce travail, des enregistrements de grande valeur n’auraient jamais été mis à la disposition du grand public ;
- le fait que certaines institutions préfèrent externaliser la sauvegarde de leur patrimoine musical enregistré à l’étranger, alors que les compétences locales pourraient être privilégiées,

invite le Conseil d’Etat

- à intégrer la préservation du patrimoine musical enregistré dans sa stratégie culturelle ;
- à encourager les organismes spécialisés compétents et dont le savoir-faire est avéré en matière de préservation du patrimoine musical enregistré dans leur travail.